

Les règles de vie quotidienne

### **Les non négociables**

Les jeunes seront des acteurs responsables par :

- Le rangement de leurs effets personnels
- Leur participation active aux activités et aux tâches journalières

Les jeunes respecteront :

- Leur personne : par une bonne hygiène corporelle, alimentaire
- Les autres : par un langage correct, et un comportement adapté
- L'équipe d'encadrement : par une obéissance joyeuse et volontaire
- Le matériel collectif qui est mis à leur disposition

Les jeunes développeront une saine amitié :

- Pas de garçons dans les lieux réservés aux filles et vice versa

Je tiens à ce que :

- L'alimentation soit équilibrée et réponde aux besoins des jeunes
- Le temps de sommeil soit respecté afin qu'il soit réparateur
- Il n'y ait pas de gaspillage

**Les affaires personnelles des jeunes (écouteurs, téléphones...) seront sous leur responsabilité.**

### **Les négociables**

- Le coucher (en fonction de l'âge et la fatigue des jeunes). Le lever sera variable selon l'état de fatigue ou des activités.
- L'utilisation des portables dans une plage horaire définie

**Les jeunes ne respectant pas les consignes ou ayant un comportement inacceptable devront être récupérés par leurs parents et ce à leurs frais**

Je  
Avoir pris connaissance de ce dossier et en accepte le contenu.

Fait à \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_

Signature parent \_\_\_\_\_ Signature jeune \_\_\_\_\_



## **Le service jeunesse de la ville de Seloncourt**

**Carnet de Bienvenue  
TOUR DU MONT BLANC  
La partie Française  
En partenariat avec la fondation pluriel  
Du 8 au 14 juillet 2024**



**Directeur : ROUSSET Guillaume  
Equipe : GREMILLET Mélanie et Cyrile BAVEREL  
et Justine DA SILVA**

Service jeunesse de la ville de Seloncourt  
131 rue du Général Leclerc  
25230 Seloncourt  
Tel : 06.45.50.21.69 / 06 15 64 54 35  
Email : guillaume.rousset@seloncourt.fr

## Nos objectifs pour ce séjour

- Découvrir les richesses de notre territoire pour mieux le respecter (sur chacune de nos randonnées nous sommes équipés pour ramasser les déchets)
- Découvrir la montagne en été
- Accompagner les jeunes dans leur développement physique, intellectuel et culturel, mais aussi dans leur apprentissage de la citoyenneté
- Mettre en pratique des notions telles que
  - **Vivre en collectivité** (ils partageront tous les moments de la vie quotidienne ensemble : partage d'une chambre, repas pris en commun, le coucher, le lever...)
  - **La persévérance, le goût de l'effort...**
- Vivre ensemble avec nos différences
- Alimenter la curiosité, transmettre l'esprit de découverte, le goût des nouvelles choses et prendre conscience de leurs innombrables capacités
- Favoriser la détente, le repos mais aussi la prise de responsabilité dans un cadre éducatif dépaysant

**Tarif séjour : ATL---70 € / QF2---85 € / QF3---105 €**

### Encadrement du séjour

Un directeur : ROUSSET Guillaume (BEESAPT / AEM) 06.15.64.54.35  
Trois animateurs : GREMILLET Mélanie (BAFA / BAFD)  
et Cyrille BAVEREL Educateur , Justine DA SILVA

# AU PROGRAMME

RDV lundi 8 juillet à 10h Centre Culturel

- 5 jours de randonnées à pied 2 jours de voyage
- Veillées
- Nuit en gîte
- Piscines

Retour dimanche 14 juillet aux alentours de 15h

# TROUSSEAU

Habits adaptés et chauds pour 7 jours (bonnet, gants...)  
Grosses chaussettes  
Trousse de toilette complète  
Linges de toilettes  
**Une paire de claquettes**  
Pantalon de randonnée  
Short de randonnée  
Affaires de baignade  
Lunettes de soleil  
Gourde 2 l / nécessaire de pique-nique  
Sac à dos (on doit pouvoir mettre dedans l'imperméable, la doudoune, le pique-nique, la gourde 2 litres d'eau et un sac de couchage pour la nuit en refuge)  
Lampe de poche ou frontale  
**Bâtons de marche et poncho obligatoires**  
**Chaussures de rando montantes (OBLIGATOIRE on marchera dans la neige)**  
Sac de couchage (5° confort)

## Pique-nique pour le 1<sup>er</sup> jour

*Nous passerons par la Suisse, n'oubliez surtout pas la carte d'identité (à garder sur soi pendant le voyage) et l'Autorisation de Sortie de Territoire obligatoire à nouveau depuis le 15 janvier 2017.*  
(<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R46121>)  
. L'AST devra cependant être accompagnée de la copie de la pièce d'identité du titulaire de l'autorité parentale qui l'a établie.